



Après deux OQTF, que faut il faire ?

Par **Dhourel**, le **22/06/2016** à **04:41**

Bonjour,

Je suis un parent d'enfant français de deux ans et demi, j'ai demandé une régularisation en mars 2014. Après 8 mois d'attente on m'a collé un OQTF en début 2015. Depuis mars 2015, je vis avec mon enfant parce que sa mère était en formation. J'ai redéposé une autre demande de régularisation en juin 2015, avec toutes les justifications. Hélas, on m'a encore collé un OQTF sous prétexte qu'il y a pas 2 ans depuis que je m'occupe de l'enfant. Alors que j'ai justifié ma participation à l'éducation de l'enfant mais ils la juge insuffisante. Que faut il faire? À part le Tribunal Administratif.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/06/2016** à **06:45**

Bonjour,

Soit faire appel de cette décision via votre avocat, soit faire les démarches nécessaire, depuis votre pays, pour obtenir le visa indispensable.

Vous êtes marié ou pacsé avec la mère de cet enfant ?

Par **Dhourel**, le **22/06/2016** à **09:20**

On était pas marié et on le sera pas car elle a pris un copain

Par **amajuris**, le **22/06/2016** à **11:32**

bonjour,

vous pouvez faire un recours contre le visa d'entrée en france à la commission ci-dessous:

Commission chargée d'examiner les recours formés par les étrangers contre les refus de visa d'entrée en France, qui peut être contactée uniquement par courrier

Par courrier

BP 83609

44036 Nantes cedex 01

salutations